

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Hommage à l'action bénévole angevine

Édition 2013

Mise en candidature de nos bénévoles

Le comité de sélection *Hommage à l'action bénévole angevine* demande de lui faire parvenir les noms de bénévoles s'étant particulièrement démarqués par leur engagement et leur apport au développement de notre arrondissement et de notre communauté. Ainsi, nous leur rendrons un vibrant hommage lors d'une soirée qui aura lieu en octobre prochain (sur invitation seulement).



Qui est visé par cet hommage?

Tout bénévole s'étant démarqué par une implication et un accomplissement exceptionnels.

Les catégories sont :

- Grand bénévole (bénévole depuis 15 ans et plus);
- Bénévole de soutien (bénévole depuis quatre ans et plus);
- Relève bénévole (bénévole depuis trois ans ou moins).

Les personnes ayant été honorées à titre de Grand bénévole ne sont plus admissibles.

Pour proposer un candidat

Toute personne qui souhaite proposer la candidature d'une ou de plusieurs personnes est priée de se procurer le formulaire approprié à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) dont les bureaux sont situés au 7500 avenue Goncourt (2^e étage). Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi. Le formulaire est également accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/anjou.

Les mises en candidature doivent parvenir à la DCSLDS au plus tard le 12 septembre 2013.

Renseignements supplémentaires : 514 493-8204.

Avis aux nouveaux résidents Appelez-nous !

Si vous avez déménagé à Anjou entre octobre 2012 et aujourd'hui, appelez-nous ! Nous aimons accueillir les nouveaux résidents et nous encourageons l'esprit communautaire et familial. Nous vous ferons découvrir diverses facettes sur votre nouveau milieu de vie et vous présenterons les activités offertes par notre arrondissement.

Pour joindre l'arrondissement :

- téléphonez au 514 493-8000, M^{me} Mélissa Aguilera-Beauchesne aura le plaisir de vous répondre;
- ou écrivez-nous à anjou@ville.montreal.qc.ca.

Dans l'attente de faire votre connaissance, nous vous souhaitons la bienvenue à Anjou !

Message de Luis Miranda

*Profiter
des beaux
jours*



L'été bat son plein, rythmé par les fêtes de quartier, les activités et les loisirs extérieurs et – pour les plus jeunes – les camps de jours thématiques. C'est un des temps les plus agréables de l'année, il faut en profiter.

Les épisodes de canicule de juillet nous ont toutefois rappelé l'importance de lutter contre les îlots de chaleur. Un accroche-porte a d'ailleurs été distribué il y a quelques semaines pour rappeler la réglementation qui encadre les aménagements extérieurs, dont un minimum de 25 % de la surface totale du terrain doit être recouvert d'une surface végétale. La qualité de vie dans notre arrondissement est une responsabilité collective, pensez-y avant d'entreprendre des travaux devant votre façade ou dans votre cour arrière.

En outre, je suis heureux de vous confirmer que les travaux d'aménagement de jeux au parc des Roseraies avancent bien et que les enfants du quartier pourront bientôt en profiter.

En parallèle aux activités saisonnières, l'arrondissement poursuit son travail au service des Angevins. Nous venons de mettre sur pied un comité consultatif environnemental qui va nous accompagner dans la mise en œuvre de notre Plan local de développement durable. Composé de douze membres, ce comité rassemble une élue, deux fonctionnaires ainsi que neuf citoyens et représentants locaux des milieux institutionnel, sociocommunautaire, économique et commercial. Je tiens d'ailleurs à les remercier de leur engagement qui contribuera grandement au mieux-être de la collectivité angevine.

Comme toujours, je reste disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en appelant au 514 493-8010.

Bonne fin d'été à tous et à toutes !

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Action communautaire

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

L'arrondissement d'Anjou subventionne des projets



Dans le cadre de l'entente* conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, environ 9 M\$ sont investis pour la réalisation de projets sur l'île de Montréal au cours de la période 2013-2014. Ces fonds bonifient l'aide apportée aux organismes qui offrent des services essentiels aux personnes démunies. Les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pourront être réalisés dans des zones défavorisées.

De nouvelles réalités sociales à Anjou

Pour sa part, l'arrondissement d'Anjou a reçu une enveloppe de 85 546 \$ afin de répondre aux réalités sociales qui se dessinent dans la population angevine. Après réflexion, l'arrondissement privilégie encore cette année les projets ayant pour but de :

- Améliorer la qualité de vie et le soutien aux personnes âgées moins nanties;
- Favoriser l'intégration sociale des familles à faible revenu ou monoparentales qui vivent une situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Aider à la sécurité alimentaire des personnes et des familles démunies;
- Soutenir et valoriser les jeunes de 12 à 17 ans à risque ou en difficulté d'intégration sociale.

Des projets pour Anjou

- Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) – « Horticulture jeunesse » : ateliers adaptés à des groupes de jeunes pour la mise en pratique de connaissances sur le jardinage;
- « Les Rendez-vous samedi tout » : activités pour enfants et occasion de réseautage pour les familles du Haut-Anjou;
- « Entraide alimentaire pour le Haut-Anjou » : soutien aux familles et au développement de la vie communautaire de ce secteur;
- « Active ta vie » : Activités libres et gratuites de basketball et de soccer pour une clientèle jeunesse multiethnique;
- D'autres projets seront réalisés au cours de l'automne. Ils viseront à offrir du soutien et de l'animation aux personnes âgées démunies.

Pour plus de renseignements, communiquer avec M. André Maisonneuve, agent de développement, 514 493-8209.

* Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité.

Vaire suppléant d'arrondissement



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 juillet, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement du district Est, a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 2013.

Nomination

Venez rencontrer vos élus

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement sont interrompues pour l'été. La reprise aura lieu le **mardi 10 septembre, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Renseignements : 514 493-8004



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénauld
Conseillère de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Règlement sur l'usage de l'eau potable



Un règlement destiné aux industries, commerces et institutions (ICI)

Comme nous l'avons mentionné dans le dernier bulletin, l'utilisation de l'eau potable sur l'île de Montréal fait l'objet de deux nouveaux règlements pour éviter le gaspillage. En juin, nous avons évoqué quelques points du premier règlement qui encadre l'usage de l'eau potable dans le secteur résidentiel de la Ville de Montréal ainsi que certains usages à l'extérieur pour tous les consommateurs de la métropole. Dans ce bulletin, nous abordons le second règlement en vigueur applicable aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI) à l'échelle de l'agglomération. Enfin, le tableau résume les principales dispositions réglementaires qui sont en vigueur depuis cet été selon le secteur visé.

Parmi les principales mesures du règlement relatif aux ICI, soulignons l'interdiction d'installer des équipements à grand débit de consommation d'eau tels que :

- les appareils de climatisation et de réfrigération sans boucle de recirculation d'eau;
- les systèmes d'arrosage automatique sans détecteur d'humidité;
- les urinoirs à vidange automatique;
- les jeux d'eau qui ne sont pas munis d'un système de déclenchement sur appel;
- et les lave-autos sans système de recirculation d'eau.

Précisons que les équipements existants devront être conformes à ces règles d'ici trois à cinq ans.

Agissons ensemble pour réduire le gaspillage de l'eau !

Dispositions réglementaires	Règlement local	Règlement agglomération
Pas d'écoulement d'eau en continu	Résidentiel et ICI	
Périodes d'arrosage automatique ou par asperseurs des végétaux : un soir sur deux, selon le côté de rue pair/impair	Résidentiel et ICI	
Pas d'arrosage inutile des surfaces imperméables	Résidentiel et ICI	
Interdiction d'appareils de climatisation/refroidissement à l'eau	Résidentiel	ICI
Interdiction des urinoirs à réservoir à chasse automatique		ICI
Système de recirculation d'eau des bassins paysagers	Résidentiel	ICI
Système de déclenchement sur appel des jeux d'eau	Résidentiel	ICI
Recirculation d'eau des lave-autos automatiques		ICI
Sonde d'humidité des systèmes d'arrosage automatique	Résidentiel	ICI

Rappelons que ces deux règlements sont le fruit d'un travail de concertation et d'harmonisation des différents règlements existants qui s'appuie sur le principe du développement durable et s'inscrit dans la foulée de la *Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020*.

Renseignements :
ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal,
 section Gestion durable de l'eau.

Comité consultatif environnemental

Nomination des membres

À la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 9 juillet, les membres du comité consultatif environnemental ont été nommés. Ce comité est composé de 12 membres : une élue, des citoyens et des représentants locaux des milieux institutionnel, sociocommunautaire, économique et commercial.

Les membres du comité sont :

- M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, présidente
- M^{me} Aline Bourgon, citoyenne
- M. Luc Castonguay, citoyen
- M. André Genty, citoyen, représentant des aînés
- M. Guillaume Parent-Frenette, citoyen, représentant des 18-35 ans
- M^{me} Stéphanie D. Dubois, citoyenne, représentante des moins de 18 ans
- M^{me} Francine Drouin, représentante du milieu scolaire
- M^{me} Denise Pouliot, représentante de la Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou (SHÉVA)
- M. Jacques Gauthier, représentant des jardins communautaires
- M. Jacques Lafèche, représentant du secteur industriel
- MM. Martin Savaria et Richard Tassé, représentants de l'arrondissement d'Anjou

Le mandat :

Afin d'atteindre les objectifs que s'est fixés l'arrondissement, ce comité aura pour mandat d'étudier les dossiers portant sur le développement durable et d'émettre des recommandations au conseil sur les actions à entreprendre. Il veillera également au suivi des actions déjà énoncées dans le *Plan local de développement durable 2012-2015 (PLDD)*. Rappelons que ce plan est établi autour des six orientations suivantes :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions (ICI).
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.
- Promouvoir le volet social (solidarité, équité et relève).

Ces orientations sont associées à des objectifs et des actions à effectuer pour 2013, 2014 et 2015. La création du comité répond d'ailleurs à l'objectif 1 de l'orientation 6.

Dans les bulletins *Regards sur Anjou* à venir, nous vous présenterons les objectifs et actions réalisées dans le cadre du PLDD d'Anjou.



*On a un plan !
 On le suit !
 On agit !*

Prévention

Burinage de vélo

Adhérez au Projet Numéro

Opération Surveillance Anjou (OSA) et le poste de police de quartier 46, en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou encouragent tous les cyclistes à adhérer au Projet NUMÉRO, un programme gratuit qui permet d'identifier chaque vélo.

Le projet consiste à graver sur chaque vélo un numéro qui sera enregistré dans le fichier informatique du Service de police de la Ville de Montréal. Ce burinage indélébile découragera les voleurs (plus difficile à revendre) ou permettra de le retrouver plus facilement.

Renseignements : 514 493-8216.

Rappel

Collecte de branches de feuillus (sur demande)

Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, les branches de feuillus font l'objet d'une collecte spéciale, indépendante des résidus verts ! En effet, transformer sur place les branches en copeaux détruit les larves d'insectes et les insectes. Cette collecte a lieu toutes les deux semaines à Anjou.

Dates des collectes

Les mercredis entre 8 h et 19 h
14 et 28 août
11 et 25 septembre
9 et 23 octobre
6 et 20 novembre

Branches acceptées

- les branches de feuillus (frêne, bouleau, érable, orme d'Amérique, chêne, hêtre, tilleul d'Amérique, lilas, etc.)

Matières refusées

- les souches et les troncs d'arbres
- les racines (font l'objet de la collecte des résidus verts)
- les branches de conifères (font l'objet de la collecte des résidus verts jusqu'à 1 m de long et 5 cm de diamètre maximum et peuvent être apportées à l'un des écocentres de Montréal)
- les branches coupées par une entreprise privée (qui doit en disposer elle-même)



Règles à suivre

- s'assurer que le diamètre du tronc n'excède pas 20 cm (8 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse
- déposer les branches après 19 h la veille de la collecte
- ne pas les attacher
- mettre le côté coupé vers la rue

Point de collecte

Les branches de feuillus devront être déposées en face de la propriété, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci. Elles seront déchiquetées sur place.

Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca

Collecte de résidus verts

La collecte des résidus verts reprend le mercredi 28 août pour se poursuivre tous les mercredis jusqu'au 13 novembre.

Communauto maintenant à Anjou

C'est avec enthousiasme que l'arrondissement d'Anjou accueille depuis le 1^{er} août sur son territoire des places de stationnement réservées aux véhicules de Communauto. En effet, il est désormais possible aux Angevins de louer un véhicule à petit prix pour une demi-heure, une heure, une journée ou plus longtemps, selon leurs besoins.

Voici les trois stationnements où seront garés les véhicules :

- au nord de l'avenue de Chaumont, à l'ouest de l'avenue Azilda ;
- à l'aréna Chénier, 8200, avenue Chénier ;
- au terrain de tennis du parc des Roseraies, avenue des Jalesnes (**temporaire du 1^{er} au 31 août 2013**); puis piscine du parc des Roseraies, 7070, avenue de la Nantaise (**à partir du 1^{er} septembre 2013**).

Fondée en 1994, Communauto est une entreprise à vocation environnementale, sociale et urbanistique qui dessert plus de 27 000 abonnés grâce à un parc de près de 1 200 voitures offertes en libre-service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en complément du transport en commun et des modes de transport actif.

Renseignements :
www.communauto.com



Animaux



Nouveau règlement sur le contrôle animal (RCA 95)

Comme prévu dans le dernier bulletin, voici d'autres éléments d'information contenus dans le nouveau règlement sur le contrôle animal adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 4 juin dernier.

Programme de capture, de stérilisation et de relâche de chats errants

Grâce à un partenariat établi entre l'arrondissement, la SPCA et des citoyens qui souhaitent devenir bénévoles, le programme « capture – stérilisation – relâche » des chats domestiques qui vivent à un état semi-sauvage est maintenant implanté. Ce programme vise à contrôler la population des chats errants sur le territoire d'Anjou et assure une continuité de leurs soins tout en offrant un encadrement et des conseils aux personnes qui s'occupent de leur bien-être. Les personnes souhaitant participer à ce programme peuvent appeler directement la SPCA au 514 735-2711, poste 2268.

Animal perdu et retrouvé par la SPCA, comment le récupérer?

Le gardien d'un animal capturé par la SPCA et gardé au refuge, à l'exception d'un animal dangereux, peut en reprendre possession en remplissant les conditions suivantes :

- en établissant qu'il est le propriétaire de l'animal – fournir le permis délivré en vertu du présent règlement (licence) ou tout document permettant d'établir la propriété de l'animal;
À défaut de fournir une preuve du permis, le gardien de l'animal doit payer les frais du permis auprès de l'arrondissement avant de pouvoir récupérer l'animal;
- en acquittant au refuge les frais d'hébergement journalier ainsi que, le cas échéant, les frais de stérilisation, de vaccination ou les frais d'implantation d'une micropuce;
- en présentant une preuve de stérilisation de l'animal délivrée par un vétérinaire lorsque le gardien récupère l'animal.
À défaut de fournir cette preuve de stérilisation, le gardien de l'animal doit utiliser les services de stérilisation et de vaccination du refuge ou d'une clinique vétérinaire de son choix mais située sur l'île de Montréal. Dans ce dernier cas, l'animal est livré directement par le refuge à ladite clinique vétérinaire aux frais du propriétaire.

Mesures relatives à certaines races de chiens

Les races de chiens suivantes – Bull-Terrier, Staffordshire Bull-Terrier, American Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier ou Rottweiler ou un croisement de ces races – sont dorénavant autorisées aux conditions suivantes :

- l'animal doit être muselé en tout temps sur le domaine public;
- l'animal ne doit pas se trouver dans une aire d'exercice pour chiens;
- l'animal doit être stérilisé.

Par ailleurs, le nouveau règlement comprend également de nouvelles dispositions permettant de prévenir la cruauté envers les animaux et leur abandon.

Enfin, le coût du permis pour les chiens demeure inchangé : 15 \$ la première année et 25 \$ pour les années subséquentes.

Par ce règlement, l'arrondissement souhaite assurer une meilleure gestion de la population animale sur son territoire.



Journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou

Samedi 14 septembre de 10 h à 15 h

Pour une huitième année consécutive, l'arrondissement d'Anjou souligne la rentrée avec une journée portes ouvertes afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de se familiariser avec l'ensemble des services municipaux et communautaires qui leur sont offerts et de se réunir dans une ambiance festive.

La journée se déroulera, beau temps, mauvais temps, dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine et dans les édifices municipaux adjacents.

Les principaux partenaires de cette grande fête de l'arrondissement d'Anjou sont le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal, ainsi que les organismes communautaires angevins reconnus.

Programme de la journée

Visites guidées

- de la mairie d'arrondissement
- de la caserne
- de la bibliothèque Jean-Corbeil (émission de la carte de citoyen sur preuve de résidence)

Kiosques d'information

- des services municipaux avec documentation sur les affaires publiques, la culture, les loisirs, l'aménagement urbain, l'horticulture, l'environnement (recyclage, compostage, bac roulant, etc.)
- du service de police
- des pompiers
- des organismes communautaires angevins reconnus

Patrouilleurs cavaliers du Service de police de la Ville de Montréal et leurs montures

Expositions

- de différents véhicules d'utilité publique (nacelle, souffleuse, balai mécanique, chasse-neige...)
- de véhicules de pompiers
- de véhicules de police

Visite commentée en autobus de l'arrondissement d'Anjou

Plusieurs départs sont prévus durant la journée.

Épluchette de blé d'Inde

De 11 h 30 à 13 h

Vente de livres d'occasion

À compter de 9 h 30 au sous-sol de la bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Goncourt

Spectacle musical de marionnettes pour enfants

La salade de fruits à 10 h 30

Une production de Julie Sa Muse

Durée : 45 minutes

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil



Spectacle inspiré par l'eau et les voyages. Dans l'esprit du partage entre amis et de l'été, il saura charmer et étonner les petits.

Marguerite, la poupée, tente de faire une salade de fruits, mais ne trouve plus ses raisins et ses bananes. C'est Cravate le pirate qui les a volés. Marguerite et ses

amis partent en bateau à sa recherche. Ils le retrouvent et lui chantent une berceuse pour qu'il s'endorme avec son équipage. Ils retrouvent les raisins sur le bateau et découvrent une carte au trésor indiquant la cachette des bananes. Ils continuent leur périple et se rendent sur une île secrète dans la tribu des Hou Hou pour les récupérer...

Atelier de maquillage, mascottes, structures gonflables, balade en train pour les enfants et bien d'autres activités surprises !

Déchetage de documents personnels

Des représentants de la compagnie SHRED-IT seront sur place pour vous permettre de faire déchiqueter gratuitement, en toute sécurité, vos documents personnels (déclaration de revenus, relevés bancaires, etc.). Il n'est pas nécessaire de retirer les agrafes et les trombones. Les documents récupérés seront recyclés.

Tirages de prix de participation

Renseignements : 514 493-8000

Le conseil d'arrondissement et tout le personnel vous souhaitent la plus cordiale bienvenue.

Venez en famille.

Pour vivre sa ville en exclusivité



Pour profiter de rabais et d'exclusivités sur plus de 100 activités et services à Montréal, procurez-vous la carte Accès Montréal, offerte exclusivement aux Montréalais. Au coût de seulement 8 \$ par an, elle vous permet de découvrir la ville comme vous ne l'avez encore jamais fait !

BIXI, spectacles, festivals, cirque, musées, tennis, le choix d'activités est vaste pour profiter de ce que Montréal a de meilleur à offrir. N'attendez plus, abonnez-vous !

Les Angevins et les Angevines peuvent se procurer cette carte au bureau Accès Anjou du 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/carteaccesmtl ou 311.

Dernières activités estivales dans les parcs

Fête de quartier

Mercredi 7 août

Parc Roger-Rousseau

Dès 17 h, activités familiales. À 19 h, la Revue musicale hit-parade.



LES ENTRÉES EN SCÈNE LOTO-QUÉBEC

Concert sur l'herbe

Mercredi 14 août

Parc de Verdelles à 19 h : Les sœurs Boulay.

Pour tous. Entrée libre. Activités annulées en cas de pluie.

Soirées-concert Anjou

Saison 2013-2014

Du « classique » au jazz à la musique du monde... le talent

L'arrondissement d'Anjou est fier d'offrir une saison culturelle 2013-2014 de qualité. La programmation comprend huit concerts pour goûter à divers styles de musique interprétés par des artistes accomplis ou une relève de talent.

Jeudi 3 octobre à 19 h 30



Quetango
Musica Urbana

RENCONTRES CULTURELLES LAURENTIDES MONTREAL

Jeudi 24 octobre à 19 h 30



Christina Tannous
Cabaret jazz lyrique

accès culture

Jeudi 21 novembre à 19 h 30



La compagnie baroque
Mont-Royal

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Jeudi 12 décembre à 19 h 30



Les Mères Noël

Jeudi 30 janvier à 19 h 30



Trio Fibonacci

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Jeudi 20 février à 19 h 30



Jazz Services
– **Trio Jérôme Beaulieu**

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Jeudi 27 mars à 19 h 30



Small World Project
Les 1001 nuits –
Ciné-concert

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL



Jeudi 24 avril à 19 h 30

Stéphane Tétreault
Carte blanche

La logistique de ces concerts est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte d'Anjou.

Les billets seront en vente à 10 \$ l'unité dans les bibliothèques d'Anjou à compter du 6 août.

Les concerts se tiendront à l'église Jean XXIII située au 7101, avenue de l'Alsace.

Renseignements : 514 493-8200 (jour)
514 493-8266 (soir)

Les Journées de la culture à Anjou !

Spectacle littéraire

La renarde et le mal peigné



Les Journées de la culture visent à sensibiliser la population à l'importance et à la nécessité d'un plus grand accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens dans plus de 350 communautés du Québec, dont l'arrondissement d'Anjou. C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à célébrer la culture avec nous !



Vendredi 27 septembre à 19 h 30

Église Jean XXIII (7101, av. de l'Alsace)

Entrée libre

Laissez-passer disponibles dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou, à compter du 3 septembre.

Idée originale et mise en scène de Lorraine Pintal
Textes de Pauline Julien et Gérald Godin
Choix et montage des textes de Pascale Galipeau

Marie Tifo et Pierre Curzi incarnent Pauline Julien et Gérald Godin. Au fil de la correspondance entre la chanteuse et le journaliste-député-poète, écrite entre 1962 et 1993, s'est dessiné un dialogue amoureux entre deux êtres qui se sont aimés follement pendant plus de trente ans.

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Des pages et des images : la lecture est un voyage sans bagage !

Tout commence...
É.L.É.
par quelques lettres!

Ciné-biblio

Les lundis jusqu'au 19 août, 10 h 30
Salle d'animation de la bibliothèque

Il ne reste que 3 films avant la fin de l'été!

5 août Madagascar 3, bons baisers d'Europe

12 août Les Schtroumpfs

19 août Megamind

Lecture dans les parcs



Livres dans la rue

Tous les mardis jusqu'au 13 août

Parc de Peterborough
13 h 30 à 15 h

Parc des Roseraies
15 h 30 à 17 h

Les jeunes de 5 à 12 ans sont invités, excepté en cas de pluie, à venir découvrir les livres en plein air dans les parcs d'Anjou. Cherchez les grandes couvertures et nos animatrices dynamiques!

Saviez-vous que...

À la bibliothèque, il y a toujours un bibliothécaire sur place pour vous aider dans vos recherches, pour répondre à vos questions, et pour vous suggérer des lectures ou des films. En un mot, venez nous voir !

Club de lecture TD – Bon voyage !

Les membres du club sont conviés à la grande fête de clôture qui aura lieu le samedi 24 août à 10 h 30. Animation, jeux, et remise de prix seront au rendez-vous. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire ! Si tu as entre 3 et 12 ans, viens au plus vite et cours la chance de gagner un des nombreux prix de participation ! On t'attend !